

On vous informe sur

Le Post-permis

Quel public ?

Exclusivement réservé aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B), entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Pourquoi ?

La Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Où ?

Dans une école de conduite labellisée.

Contenu

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.
Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fera l'objet d'un arrêté pour garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire.

